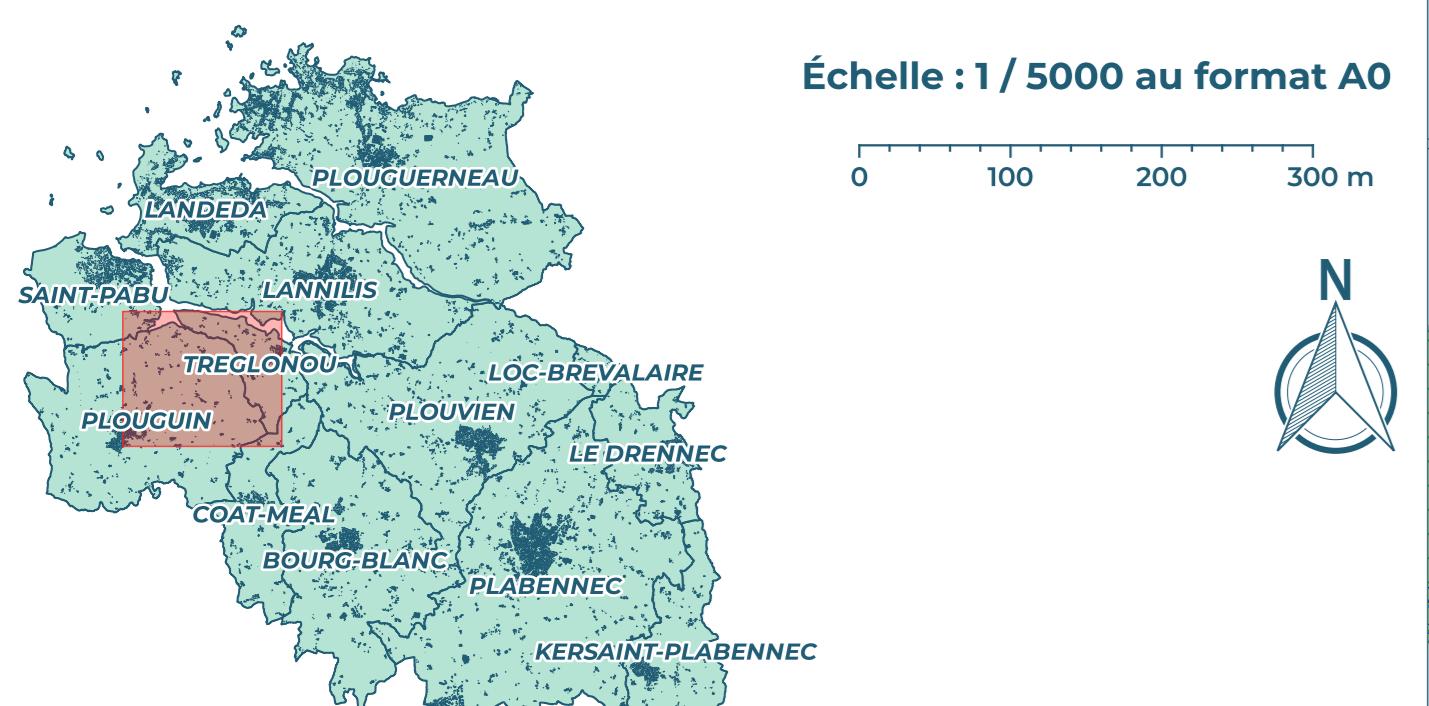


**RÈGLEMENT  
GRAPHIQUE**  
Tome 1 – Plan de zonage  
**PLOUGUIN**

Planche 2

PLUi approuvé le : 29 janvier 2020  
Modification n°1 du PLUi - approuvée le : 23 juin 2022  
Révisions allégées n°1, n°2 et n°3 du PLUi - approuvées le : 22 février 2024  
Modification n°2 du PLUi - approuvée le : 27 juillet 2024



Échelle : 1 / 5000 au format AO



Limites de zones

Le zonage

Zones Urbaines - U :

UHa - Zone urbaine à vocation d'habitat et activités compatibles

UHc - Zone urbaine à vocation d'habitat et activités compatibles

UHc - Zone urbaine à vocation d'habitat et activités compatibles

UH - Zone urbaine à vocation d'habitat

UH - Zone urbaine à vocation d'habitat et activités compatibles, à constructibilité limitée

UHr - Zone urbaine à vocation d'habitat et activités compatibles présentant un intérêt paysager à préserver

UE - Zone urbaine à vocation d'activités économiques mixtes

UEl - Zone urbaine à vocation d'activités économiques mixtes, à constructibilité limitée

UEc - Zone urbaine à vocation d'activités économiques qualifiée de polarité commerciale périphérique

UEcu - Zone urbaine à vocation d'activités économiques qualifiée de polarité commerciale urbaine

UL - Zone urbaine à vocation touristique (activités de tourisme, culturelles, ...)

US - Zone urbaine à vocation de services et d'équipements d'intérêt collectif (éducatifs, hospitaliers, de santé, traitement des eaux usées, déchèteries, cimetières, sports, ...)

UEP - Zone urbaine à vocation d'activités portuaires (commerce, pêche, cultures marines), nautiques et de plaisance

UEPt - Zone urbaine à vocation d'activités portuaires, nautiques, de plaisance et touristique

Zones à Urbaniser - AU :

IAUH - Zone à urbaniser à court terme à vocation d'habitat et activités compatibles

IAUAc - Zone à urbaniser à court terme à vocation d'activités économiques mixtes

IAUEc - Zone à urbaniser à court terme à vocation d'activités économiques qualifiée de polarité commerciale périphérique

IAAU - Zone à urbaniser à court terme à vocation de services et d'équipements d'intérêt collectif (éducatifs, hospitaliers, de santé, traitement des eaux usées, déchèteries, cimetières, sports, ...)

IAAU - Zone à urbaniser à court à vocation touristique (activités de tourisme, culturelles, ...)

IAUH - Zone à urbaniser à moyen/long terme à vocation d'habitat et activités compatibles

IAUAc - Zone à urbaniser à moyen/long terme à vocation d'activités économiques mixtes

IAUEc - Zone à urbaniser à moyen/long terme à vocation d'activités économiques qualifiée de polarité commerciale périphérique

IAUEp - Zone à urbaniser à moyen/long terme à vocation d'activités portuaires (pêche, cultures marines), nautiques et de plaisance

IAUAl - Zone à urbaniser à moyen/long terme à vocation touristique (activités de tourisme, culturelles, ...)

IAAU - Zone à urbaniser à moyen/long terme à vocation de services et d'équipements d'intérêt collectif (éducatifs, hospitaliers, de santé, traitement des eaux usées, déchèteries, cimetières, sports, ...)

Zone Agricole - A :

A2020 - Zone écocéenée ou non, à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique et économique des terres agricoles

Ao - Zone agricole à vocation d'activités de cultures marines

Atb - Zone agricole à préserver en raison de la qualité des sites, des milieux naturels, des paysages et de leur intérêt écologique ou de leur caractère d'espace naturel

Zones Naturelles - N :

N - Zone naturelle à préserver en raison de la qualité des sites, des milieux naturels, des paysages et de leur intérêt écologique ou de leur caractère d'espace naturel

NS - Zone naturelle à protéger en application de l'article L.121-23 du code de l'urbanisme, relatif à la protection et à la sauvegarde des sites et paysages remarquables du littoral

NE - Zone naturelle à vocation économique

NH - Zone naturelle à vocation d'habitat et activités compatibles

NL - Zone naturelle à vocation touristique (activités de tourisme, culturelles, ...)

NUS - Zone naturelle à vocation d'accès d'équipements d'intérêt collectif et de services publics (stations de traitement des eaux usées, déchèteries, ...)

NM - Zone naturelle correspondant au domaine public maritime (intégrant les mouillages légers, les cales, les installations liées aux activités maritimes, ...)

- A noter qu'en mer, le zonage NM s'étend jusqu'au 12 milles marins.

Prescriptions :

○ Bâtiments pouvant faire l'objet d'un changement de destination, identifiés au titre de l'article L.151-11 du code de l'urbanisme

● Eléments de bâti et urbans identifiés en application de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme

● Hais classées, identifiées au titre de l'article L.113-1 du code de l'urbanisme

● Hais identifiées en application de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme

● Liaison douce existante à conserver au titre de l'article L.151-38 du code de l'urbanisme

● Cours d'eau intermittent identifiés en application de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme

● Cours d'eau permanent identifiés en application de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme

● Emplacement réservé

● Périmètres de centralités commerciales, délimités au titre de l'article L.151-16 du code de l'urbanisme

● Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation

● Secteur hâts identifiés en application de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme

● Zones humides

● Boisements identifiés en application de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme

● Espaces boisés classés, identifiés au titre de l'article L.113-1 du code de l'urbanisme

● Secteur en attente d'un projet d'aménagement global au titre de l'article L.151-41-5 du code de l'urbanisme

● Secteur à l'intérieur du périmètre, les nouvelles constructions d'une surface de plancher supérieure à 30 m<sup>2</sup> sont interdites et la servitude sera levée à partir du 23 juillet 2027 (5 ans d'application).

Autres informations :

● Limite des espaces proches du rivage (Loi Littoral)

● Limites communales (Source : Pôle métropolitain du Pays de Brest)

Production des données du règlement graphique : S.I.C. de la communauté de communes du Pays des Abers

Référentiel cadastral utilisé lors de la numérisation des documents graphiques : Origine DCFIP Cadastre © Droits de l'Etat réservés © septembre 2023

